

FICHE DE POSTE N° SEI-5
CONSEILLER ou CONSEILLERE PEDAGOGIQUE ASH2

Type d'emploi	Conseiller ou conseillère pédagogique
Établissement	Rectorat de Paris
Nature du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique auprès de l'inspecteur en charge de la scolarisation collective des élèves en situation de handicap
Intitulé du poste	Conseiller ou conseillère pédagogique ASH2 pour le premier et le second degré
Qualification demandée	Double certification : Cappei ou diplôme équivalent et Cafipemf
Création du poste	Poste existant
Organisation du temps de travail	Ce poste n'étant pas devant élèves, les horaires sont ceux applicables aux personnels administratifs relevant de la fonction publique (1 607 heures annuelles).
Lieux d'exercice	Rectorat et toutes écoles de l'académie de Paris
Autorité hiérarchique	Le conseiller ou la conseillère pédagogique exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur ASH2 en charge de la scolarisation collective des élèves en situation de handicap au sein du Service de l'Ecole Inclusive.

DESCRIPTION DES MISSIONS

Textes de référence :

- Circulaire n°2015-114 du 21 juillet 2015, relative aux missions du CPC
- Circulaire n°2015-129 du 21 août 2015, relative aux Ulis (*Boen* n°31 du 27 août 2015)
- Circulaire n°2016-186 du 30 novembre 2016, relative à la formation et l'insertion professionnelle des ESH (*Boen* n°45 du 8 décembre 2016)

Le conseiller ou la conseillère pédagogique contribue à la mise en œuvre de la politique éducative de l'Ecole inclusive dans le cadre de la personnalisation des parcours des élèves.

Il ou elle conseille l'inspecteur sur les démarches et projets à conduire ; il ou elle informe l'inspecteur sur les situations dans les écoles et est force de proposition pour la résolution des situations complexes. Dans le domaine de la formation initiale et continue, il ou elle propose, organise et conduit des formations qui s'adressent aux coordonnateurs des Ulis comme à tous types de publics. Il ou elle intervient dans les écoles pour accompagner les coordonnateurs et les coordonnatrices débutant(e)s, en difficulté et/ou en demande. Il ou elle anime des groupes de travail thématique en concertation avec les coordonnateurs formateurs et coordonnatrices formatrices de l'ASH2.

Il ou elle entretient une veille pédagogique pour nourrir la professionnalisation des coordonnateurs.

Il ou elle travaille en concertation avec les autres conseillers et conseillères pédagogiques du Service de l'Ecole inclusive afin de mener des actions complémentaires et cohérentes au regard de la politique académique de l'Ecole inclusive. Il ou elle est amené(e) à co-intervenir avec d'autres formateurs au sein de l'EAFC.

Enfin, le conseiller ou la conseillère pédagogique veille à l'affectation en concertation avec les Erseh et dans l'intérêt des élèves et des familles. A cet effet, il ou elle est vigilant(e) au respect des procédures et des organisations.

Commenté [FL1]: xes

PROFIL DE COMPETENCES

Le ou la candidat(e) devra posséder :

- la connaissance des programmes des premier et second degrés, du socle commun de compétences, de connaissances et de culture ;
- la connaissance de l'organisation du premier degré (écoles, circonscription) et du second degré (établissement) ;
- la connaissance des principales caractéristiques des établissements médicosociaux ;
- la connaissance de la réglementation en vigueur sur l'École inclusive ;
- la connaissance des principales modalités d'adaptation des situations et des supports de communication et d'apprentissage en fonction des situations de handicap ;
- la connaissance des modalités d'évaluation et de certification de l'école au collège, et de leurs adaptations dans le cadre du contrôle continu et des examens ;
- des connaissances liées à l'identification des besoins de formation, à la contractualisation des objectifs, à la mobilisation des modalités et ressources (dont les ressources numériques), à l'évaluation des actions
- la connaissance des outils théoriques et des pratiques professionnelles adaptables dans la classe ou le dispositif (classe ordinaire, Ulis ou Segpa) au sein d'une équipe ou d'un établissement

Le ou la candidat(e) devra faire preuve de la capacité à :

- s'inscrire relationnellement et fonctionnellement dans une équipe pluri-catégorielle (personnels enseignants, administratifs et d'encadrement) ;
- communiquer à l'oral comme l'écrit en respectant le cadre institutionnel et les fonctions des interlocuteurs (parents, associations, enseignants, chefs d'établissement) ;
- conduire un projet, suivre un dossier, à en rendre compte et proposer des améliorations ou des solutions ;
- traiter l'information, à la hiérarchiser dans le cadre de ses responsabilités et des priorités académiques, à la transmettre aux personnes ressources, à répondre aux demandes adressées au Service public (Charte Marianne) ;
- utiliser les outils numériques (courrier électronique, internet, traitement de texte, tableur) et à faire évoluer ses compétences en fonction des enjeux et des technologies ;
- s'inscrire dans un réseau de formateurs du premier et du second degré (circonscription, EAFC, INSPE, INSHEA) et éventuellement dans un cadre inter-académique (repérage d'outils, de bonnes pratiques, etc.) ;
- repérer des enseignants et des personnels d'encadrement pouvant jouer un rôle relais de l'information, de tuteur pour accueillir et accompagner un professeur débutant dans les missions de l'ASH ;
- travailler avec les services du rectorat (Division des enseignants du premier degré, division des personnels enseignants du seconde degré, etc.)

CONTACTS

Les demandes d'information sont à adresser à ce.ienash2@ac-paris.fr